Image not found or type unknown

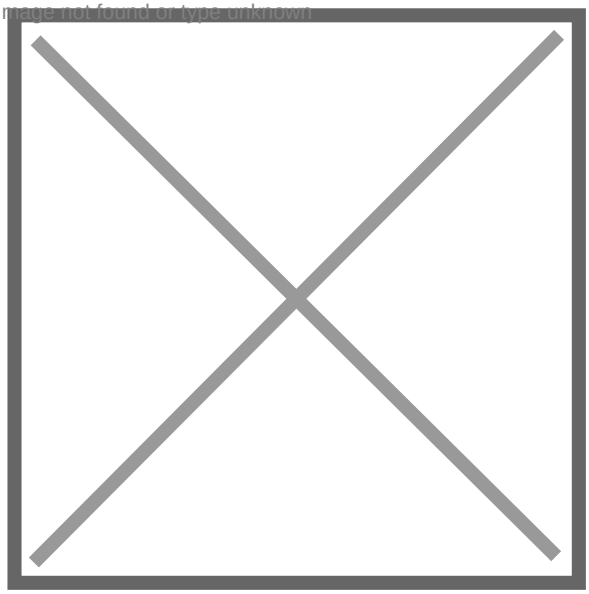

Comment expulser un locataire qui a un bail verbal?

Par **elisemarini**, le **24/08/2008** à **20:08**

Bonjour! je possède une maison qui m'a été léguée par une donation de mes parents. il y a des locataires à l'intérieur depuis une quinzaine d'années avec un bail verbal. je voudrai récuperer cette maison pour en faire ma résidence principale mais je n'ai aucune idée de la date d'entrée des locataires dans les lieux! impossible de la retrouver! comment puis je dans ce cas rédiger un congé pour reprise? merci de m'aider je ne sais absolument pas comment m'y prendre. evidemment lorsque j'ai évoqué le sujet aux locataires, je me suis faite insulter!! ils ne veulent pas quitter les lieux!! merci pour vos réponses!

Par **Berni F**, le **24/08/2008** à **21:10**

ce document concerne la rupture de bail par le propriétaire (je sais, il n'y en a pas mais bon...)

http://www.lemoneymag.fr/v4/fiche/s_Fiche_v4/0,5382,4148,00.html

dans la mesure ou les loyers sont payés (je suppose), je vous suggère un minimum de compréhension et donc, de considerer qu'ils ont un bail qui arrive à échéance :
envoyez leur un lettre recommandée AR dans laquelle vous invoquez la raison de votre volonté de reprendre le logement, à savoir y habiter. précisez également la date a laquelle vous souhaitez récupérer le logement (en leur laissant au moins 6 mois de délai pour trouver autre chose).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés